



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2021-055

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2021

Sommaire

DDT 79 / Service Agriculture et Territoires

79-2021-04-02-00004 - Arrêté modifiant la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers - CDPENAF (4 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES / MCI

79-2021-04-09-00001 - Arrêté préfectoral portant délégation signature à Chrystel BAILLARGET , cheffe service de la coordination et du soutien interministériels, responsable du pôle environnement (2 pages)

Page 8

DDT 79

79-2021-04-02-00004

Arrêté modifiant la composition de la
commission départementale de la préservation
des espaces naturels agricoles et forestiers -
CDPENAF

Direction Départementale des Territoires
Service Agriculture et Territoires

ARRÊTÉ

modifiant la composition de la commission départementale de la préservation des
espaces naturels agricoles et forestiers - CDPENAF

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.112-1-1,
- Vu** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt,
- Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif,
- Vu** le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole,
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- Vu** le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020, portant nomination de M. Emmanuel Aubry en qualité de préfet des Deux-Sèvres,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2015 portant création de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Deux-Sèvres,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Deux-Sèvres,
- Vu** le courrier du 2 mars 2021 de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles des Deux-Sèvres désignant ses nouveaux représentants,
- Sur proposition** de la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Outre le préfet, elle est constituée ainsi qu'il suit :

- Le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Le directeur de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ou son représentant ;
- Le président du conseil départemental ou son représentant ;
- Deux maires :

Titulaires	Suppléants
M. Pascal OLIVIER Maire de Saint-Marc-la-Lande	M. Jean-Michel PRIEUR Maire de Parthenay
Mme Claire PAULIC Maire-Adjointe de Mauléon	M. Claude POUSIN Maire de Saint-Pierre des Echaubrognes

- Un président d'un établissement public ou d'un syndicat mixte :

Titulaire	Suppléant
M. Bastien MARCHIVE Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais	M. Joël COSSET Vice-Président de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre

- Un représentant de Chambre d'Agriculture :

Titulaire	Suppléant
M. Patrice COUTIN	M. Sébastien ROCHARD

- Un représentant de la Confédération Paysanne :

Titulaire	Suppléant
M. Philippe COUTANT	Mme Marie GAZEAU

- Un représentant de la Coordination Rurale :

Titulaire	Suppléant
M. Michel GERMOND	M. Bernard PORCHERON

- Un représentant des Jeunes Agriculteurs :

Titulaire	Suppléant
M. Thomas GAILLARD	M. Mathias NAUD

- Un représentant de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres (FNSEA79) :

Titulaire	Suppléant
M. Olivier RENAUD	M. Jean-Baptiste RASILLARD

- Un représentant de l'association Terre de Liens Poitou-Charentes :

Titulaire	Suppléant
M. Eric BEDIN	M. Henri POUSSET

- Un représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale des Deux-Sèvres

Titulaire	Suppléant
M. Jean Claude GERBAUD	M. Michel NEAU

- Un représentant du syndicat des forestiers privés des Deux-Sèvres:

Titulaire	Suppléant
Mme Brigitte BONISSEAU	M. Renaud du DRESNAY

- Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres :

Titulaire	Suppléant
M. Pascal BAILLER	M. Paul DUPUIS

- Un représentant de la chambre départementale des notaires :

Titulaire	Suppléant
M. Didier MOLTON	Mme Christel ROY

- Un représentant de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement :

Titulaire	Suppléant
M. Christian GEAY	Mme Magali MIGAUD

- Un représentant de l'association Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres :

Titulaire	Suppléant
M. Christian HERAUD	M. Jacques PELLERIN

- Un représentant de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) avec voix consultative ;
- Le directeur de l'agence locale de l'office national des forêts ou son représentant avec voix consultative.

Article 2

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de six ans à compter du 2 septembre 2015.

Article 3

L'arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Deux-Sèvres, est abrogé.

Article 4 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

NIORT, le 02 AVR. 2021



Emmanuel AUBRY

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-04-09-00001

Arrêté préfectoral portant délégation signature à
Chrystel BAILLARGET , cheffe service de la
coordination et du soutien interministériels,
responsable du pôle environnement

Arrêté préfectoral
portant délégation de signature

à

Mme Chrystel BAILLARGET,
Cheffe du service de la coordination et du soutien interministériels,
responsable du pôle environnement

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY, en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 28 mars 2017 sur les délégations de signature ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Chrystel BAILLARGET, cheffe du service de la coordination et du soutien interministériels et responsable du pôle environnement ;

Vu la décision préfectorale en date du 15 mai 2020 nommant Mme Céline MARTY, adjointe au chef du pôle de la coordination et d'appui territorial à compter du 25 mai 2020 ;

Vu la décision préfectorale du 22 février 2021 nommant M. Jérôme LENTZ, chef du pôle de la coordination et d'appui territorial à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision préfectorale en date du 22 février 2021 nommant Mme Pauline ALMERAS, attachée, en qualité d'adjointe à la responsable du pôle environnement, à compter du 1er mars 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Chrystel BAILLARGET, cheffe de service de la coordination et du soutien interministériels, responsable du pôle environnement, à l'effet de signer ou de viser, dans la limite des attributions dévolues à ce service, tous documents, correspondances, pièces administratives, comptables et fiscales, à l'exception :

- des arrêtés, décisions et conventions,
- des désignations des membres des comités, conseils et commissions,
- des instructions aux chefs des services départementaux,
- des correspondances destinées aux ministres, parlementaires, conseillers régionaux, conseillers départementaux, des maires et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- de la saisine des juridictions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chrystel BAILLARGET, cheffe de service de la coordination et du soutien interministériels, responsable du pôle environnement, la délégation définie à l'article 1er du présent arrêté est donnée, dans le respect des attributions respectives de son service, à :

- M. Jérôme LENTZ, attaché, chef du pôle de la coordination interministérielle et d'appui territorial ;
- Mme Pauline ALMERAS, attachée, adjointe à la responsable du pôle environnement.

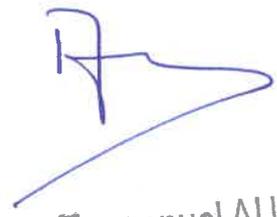
Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chrystel BAILLARGET, cheffe de service de la coordination et du soutien interministériels, responsable du pôle environnement et de M. Jérôme LENTZ, attaché, chef du pôle de la coordination interministérielle et d'appui territorial, la délégation définie à l'article 1er du présent arrêté est donnée, dans le respect des attributions respectives de son service, à :

- Mme Céline MARTY, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du pôle de la coordination interministérielle et d'appui territorial ;

Article 4 : Le présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2020 visé ci-dessus, portant délégation de signature à Mme Chrystel BAILLARGET, cheffe de service de la coordination et du soutien interministériels et responsable du pôle environnement.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture et la cheffe de service de la coordination et du soutien interministériels, responsable du pôle environnement, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 09 AVR. 2021



Emmanuel AUBRY